

[Traduction]

Ce que j'en pense, monsieur le Président, c'est que j'exhorte vivement l'employé du bureau de district de Toronto qui a gardé l'anonymat d'aller voir son directeur pour le mettre au courant de ce qu'il sait.

M. Beatty: Monsieur le Président, le ministre pourrait peut-être aller faire un tour au bureau de district de Toronto pour y apprendre ce qu'il devrait savoir.

LA DÉCLARATION DU MINISTRE

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, je voudrais attirer l'attention du ministre sur la déclaration qu'il a faite le 21 décembre 1983 et que nous pouvons lire à la page 395 du hansard:

Comme j'ai déjà eu l'occasion également de le dire à la Chambre, une initiative isolée malheureuse a été prise à un bureau de district . . .

Il s'agit du bureau de Kitchener, monsieur le Président. Le ministre nie-t-il qu'il y avait effectivement des quotas à Toronto, comme l'a révélé au *Globe and Mail* un de ses agents qui a donné son nom? Le nie-t-il ou va-t-il rectifier ses déclarations et les renseignements trompeurs qu'il a donnés à la Chambre des communes le 21 décembre?

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, le député a fait précéder sa question d'un commentaire où il m'invite à faire le tour des bureaux de district. Je vais lui indiquer que ce gouvernement et moi-même avons une beaucoup plus haute opinion que lui-même a des hauts fonctionnaires et des fonctionnaires du ministère du Revenu et du gouvernement en particulier. Nous savons qu'ils ont des responsabilités, qu'ils ont démontré leurs capacités, leurs grandes capacités d'assumer leurs responsabilités, et nous ne croyons pas que le ministre doive courir le pays pour vérifier ce que chacun fait. Il a une autorité, il y a des directeurs qui ont les qualités requises pour diriger leurs bureaux, et ils le font très bien.

J'aimerais demander au député d'examiner toutes les réponses que j'ai données eu égard aux contingentements qui sont supposément, suivant ce qu'il dit, imposés aux vérificateurs du ministère, et il verra que j'ai dit à la Chambre les faits que je connaissais. Je lui ai indiqué que ce n'était pas une politique du ministère, et que si de telles initiatives étaient prises, des directives seraient émises par le sous-ministre du Revenu afin de rappeler que ceci n'est pas la politique du ministère.

[Traduction]

L'EXISTENCE D'UNE NOTE DE SERVICE FIXANT LE MONTANT DES IMPÔTS QUE DOIVENT RÉCUPÉRER LES VÉRIFICATEURS

L'hon. Perrin Beatty (Wellington-Dufferin-Simcoe): Monsieur le Président, je donne au ministre une chance de plus de rectifier la déclaration trompeuse qu'il a faite et qui figure dans le hansard. S'il ne le fait pas, je soulèverai la question de privilège à 15 heures.

Questions orales

J'ai cité la déclaration figurant en haut de la page 395 du hansard où le ministre dit que l'initiative de Kitchener n'était qu'un incident isolé. Peut-il confirmer ce qu'a déclaré le directeur du bureau de district de Toronto, M. Paul Shoobert, selon lequel une note de service établit à \$700 l'heure les revenus imposables supplémentaires que doivent récupérer chacun des vérificateurs? A propos, avant que le ministre ne réponde, je lui signale que nous avons cette note de service et que nous sommes prêts à la lui présenter.

[Français]

L'hon. Pierre Bussièrès (ministre du Revenu national): Monsieur le Président, j'ai indiqué à cette Chambre que ce n'était pas la politique du ministère d'avoir des contingentements imposés aux vérificateurs. J'ai de plus signalé que si des initiatives avaient été prises dans l'un ou l'autre des bureaux de district, c'était à l'encontre des politiques du ministère, et j'ai demandé de faire cesser l'application de ces directives.

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

LA FUITE D'EAU CONTAMINÉE À LA MINE D'URANIUM DE KEY LAKE (SASK.)

M. Doug Anguish (The Battlefords-Meadow Lake): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Elle concerne un accident qui a eu lieu le 5 janvier, alors que la rupture d'un réservoir à la mine de Key Lake a entraîné la fuite de 100 millions de litres d'eau contaminée à un taux cinquante fois supérieur au taux de contamination acceptable pour le radium 226. La situation nous a vivement inquiétés au début et nous inquiète toujours.

Nous aimerions savoir, premièrement, si le ministre sait maintenant ce qui a provoqué la rupture du réservoir. On nous a dit que les responsables du nettoyage, en Saskatchewan, attendaient de recevoir des recommandations du gouvernement fédéral. Le ministre peut-il nous dire si des recommandations doivent bientôt être faites, surtout en ce qui touche la décontamination? En outre, comment disposera-t-on ensuite des déchets?

L'hon. Chas. L. Caccia (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je vais tâcher de répondre aux principaux points de ces nombreuses questions.

La Commission de contrôle de l'énergie atomique, le gouvernement de la Saskatchewan, la compagnie et un groupe de spécialistes engagés par elle effectuent actuellement des enquêtes. Ces quatre enquêtes ont été lancées simultanément en vue de découvrir les causes de cette fuite. Environnement Canada a également délégué sur place un spécialiste de l'uranium. Il a pour mission de rédiger un rapport technique et de conseiller la CCEA sur les moyens d'atténuer le plus possible pour l'instant les conséquences de la fuite.